

AVIS ADMINISTRATIF

Quartier La Saulaie à Oullins / La Mulatière

Ouverture de la concertation préalable

Le Conseil métropolitain a approuvé, dans sa délibération n° 2017-2237 du 18 septembre 2017, les objectifs et les modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement du quartier La Saulaie à Oullins et La Mulatière.

À compter du 26 septembre 2017, un dossier de concertation sera tenu à la disposition du public (contenant notamment un registre) à l'accueil de l'Hôtel de Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}, à la mairie d'Oullins, place Roger Salengro, à la mairie de La Mulatière, 1 place Jean Moulin, et au Pôle d'initiatives de la ville d'Oullins, 24 avenue Jean Jaurès, aux horaires habituels d'ouverture.

Ce dossier contiendra également l'étude d'impact et l'avis rendu par l'autorité environnementale.

Conformément à la délibération n° 2017-2237, le registre mis à disposition dans le cadre de la concertation permettra aussi de déposer les observations dans le cadre de la procédure de participation du public prévue au L 123-9 du code de l'environnement. Cette procédure sera ouverte par un avis ultérieur mis en ligne sur les sites internet de la Métropole de Lyon www.grandlyon.com et la commune d'Oullins www.oullins.fr, et aussi affiché à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, ainsi qu'aux Hôtels de ville d'Oullins et de La Mulatière.